

Prise en charge par l'assurance-maladie d'une vaccination en pharmacie

CSS

Modèle : **Assurance ambulatoire myFlex**
Consultation : Couverture des frais à 90 %
Vaccins : Couverture des frais à 100 %

KPT

Modèle : **KPT Pulse**
Consultation : Couverture des frais à 100 %
Vaccins : Couverture des frais à 100 %

ATUPRI

Modèle : **Basic (Assurance complémentaire)**
Consultation : Couverture des frais à 90 %
Vaccins : Couverture des frais à 100 %

Modèle : **Mivita Reala (Assurance complémentaire)**
Consultation : Couverture des frais à 90 %
Vaccins : Couverture des frais à 100 %

Modèle : **Intense (Assurance complémentaire)**
Consultation : Couverture des frais à 100 %
Vaccins : Couverture des frais à 100 %

AXA

Modèle : **PLUS (Ambulatoire)**
Consultation : Couverture des frais à 90 %
Vaccins : Couverture des frais à 100 %

Modèle : **COMPLET (Ambulatoire)**
Consultation : Couverture des frais à 90 %
Vaccins : Couverture des frais à 100 %

AUTRES CAISSES

Veillez vous renseigner auprès de votre assureur sur les conditions applicables.

Remarque : les informations concernant la prise en charge des frais sont fournies à titre indicatif et sans garantie. Pour obtenir des informations fiables sur votre couverture personnelle, veuillez vous adresser à votre assureur.

